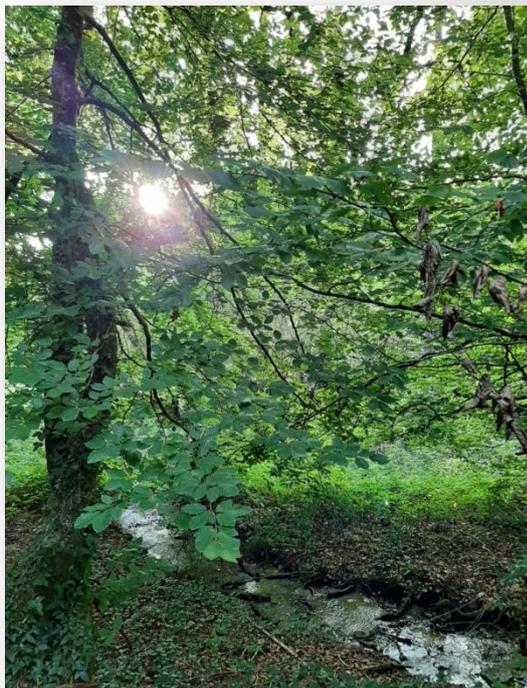


2021

Avril-Mai-Juin



BULLETIN COMMUNAL

COMMUNE
DE SAINT-JOSEPH



- Compte rendu des Conseils municipaux
- Informations
- Vie de la commune

COMPTE RENDU DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2021

ETAIENT PRESENTS

M. MOUCHEL Jean-Marie, Maire ;
M. BAUDELLOT Laurent, M. SEPULCHRE de CONDE Laurent, Mme LEFEVRE Sylvie, adjoints ;
M. PAIN Frédéric, AMBROIS Christophe, PINCHON Roland, LIGNY Franck, CLOT Serge, Mmes MERMET-BIJON Nathalie, BRUNEAU de la SALLE Mireille, SIMON Bérangère, conseillers municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRESENTES:

Mme ROTROU Delphine donne pouvoir à Mme SIMON Bérangère
M. GUERIN Stéphane donne pouvoir à M. MOUCHEL Jean-Marie
Mme LETERRIER Sophie donne pouvoir à Mme LEFEVRE Sylvie

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme MERMET-BIJON Nathalie

Approbation du procès-verbal du 3 mars 2021 à l'unanimité.

MODIFICATION DU VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée, pour les communes, par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Ce transfert est réalisé, notamment, par l'ajout du taux du Département soit 21,42%, au taux communal de la taxe de 11,26%. Monsieur le Maire propose de reconduire le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties à 23,52 % et d'établir le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à 33%, niveau correspondant à l'addition des taux communal et départemental 2020 de cette taxe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 14 voix pour et 1 abstention,

DECIDE d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23,52 %.

CONVENTION DE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, dans l'attente d'encaisser les subventions obtenues, la commune avance les fonds pour les travaux de rénovations des classes primaires. Aussi, il convient de recourir à un crédit (ligne de trésorerie) auprès d'un établissement bancaire pour faire face à un besoin de trésorerie. Ces crédits ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie. Une présentation est faite des différentes offres proposées par les banques consultées : Crédit Agricole de Normandie et la Caisse d'Epargne. Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Vu le projet de contrat du Crédit Agricole,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir le contrat du Crédit Agricole Normandie, une ouverture de crédit ci-après dénommée « crédit de trésorerie EURIBOR 3 mois » d'un montant maximum de 80000 Euros dans les conditions suivantes :

Montant :	80 000 Euros
Durée :	12 mois max
Taux de référence des tirages :	EURIBOR 3 mois augmenté d'une marge 0.90%
Paiement des intérêts :	chaque fin de trimestre civil
Frais de dossier :	100€
Commission d'engagement :	0.20% l'an facturés à la mise en place de la ligne de trésorerie 160€
Commission de mouvement :	néant
Commission de non utilisation :	exonération
Tirage :	minimum 5000€

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de ligne de trésorerie du Crédit Agricole de Normandie.

DECLASSEMENT PARCELLE D728 : LOTISSEMENT CHASSE GRAVIERE

Le 16 octobre 2014, le conseil municipal avait accepté la rétrocession, par les propriétaires du lotissement « la lande des mares », de la voirie pour intégration dans la voirie communale. Or celle-ci a été intégrée dans la voirie communale privée. Monsieur le Maire précise que cette voirie, sur la parcelle D728, est ouverte à la circulation publique pour l'ensemble de ces habitations. Il convient donc de la classer dans le domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTTE le classement de la parcelle D728 dans la voirie communale publique.

CONVENTION DE LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES 2021

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé une convention avec la FDGDON de la Manche pour la lutte contre les frelons asiatiques. Dans le but de limiter ces nuisances sur les zones fréquentées par la population, il est proposé l'organisation d'opérations collectives de surveillance, de prévention et de préconisations de lutte sur le département de la Manche, animées et coordonnées par le FDGDON de la Manche pour la période 2021-2023.

Il est donc proposé de conclure une convention avec la FDGDON dont le montant de la participation s'élève à 38€ premier avis de paiement et un second avis de paiement pour chaque nid détruit (selon appel public à concurrence et déduction faite des aides du Conseil Départemental de la Manche).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE les dispositions de la convention triennale 2021-2023 à conclure avec la FDGDON,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention pour un premier avis de paiement de 38€,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses de destruction des nids (choix des prestataires).

VERSEMENT DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire liste les différentes subventions accordées pour l'année 2020 ainsi que les remerciements reçus. Des associations ont émis le souhait de ne pas recevoir en 2021 de subvention, sans demande de versement de leur part, elles ne seront pas réglées.

Les autres demandes reçues ne sont pas acceptées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de verser aux associations, au titre de l'exercice 2021, les subventions suivantes :

Association des Parents d'élèves - St-Joseph	450.00 €
Club des Toujours Jeunes - St-Joseph	190.00 €
Football Club Sottevast/St-Joseph	190.00 €
Saint-Joseph Tennis de Table	190.00 €
Association Sportive de Saint-Joseph	190.00 €
Association Le Chœur des Villages - St-Joseph	190.00 €
La Lutte Valognaise	190.00 €
Comité des fêtes	190.00 €
Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques - Montebourg	50.00 €
Association L'Espérance – Valognes	55.00 €
La Ligue contre le Cancer - Saint-Lô	50.00 €
La Prévention Routière - Saint-Lô	50.00 €
Association pour le Développement des Soins Palliatifs - Valognes	80.00 €
Secours Catholique - Coutances	40.00 €
Secours Populaire Français - Querqueville	40.00 €
Association ENSEMBLE de Valognes	100.00 €
	2 245.00 €

PROJET EDUCATIF SCOLAIRE

Sur la base d'un exemple concret, Madame LEFEVRE nous fait part d'un projet afin d'améliorer l'apprentissage des enfants souffrant de troubles « DYS » (troubles cognitifs spécifiques). Parmi ces différents handicaps, les troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité sont très présents. Après consultation avec Madame LETERRIER, psychomotricienne, l'achat de matériels adaptés ayant notamment pour objectif d'améliorer la concentration est préconisé (coussins, fidgets...).

Les enfants souffrant de ces troubles sont de plus en plus nombreux qu'auparavant, Mmes LEFEVRE, LETERRIER ont fait deux réunions avec les enseignantes qui sont très intéressées et impliquées pour mener à bien ce projet. Elles sont très favorables à l'achat de ces matériels spécifiques qui vont faciliter les apprentissages des enfants, la caisse des écoles participera financièrement à ces achats.

Le coût de ces objets adaptés est d'environ 1700 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE d'effectuer un premier achat à hauteur de 50% du montant de ces matériels spécifiques pour 2021

ETUDE DE DEVIS

MARCHE CLASSES PRIMAIRES : AVENANT 2 LOT 7

Monsieur SEPULCHRE expose à l'assemblée que les professeurs des écoles ont constaté dans la classe GS-CP un confort acoustique performant, « qui apaise les enfants » du fait du revêtement de sol mis en place dans les travaux de rénovation. Il s'avère que pour les classes CE et CM, il n'était pas envisagé de refaire les sols. Un devis a été demandé à l'entreprise BOURGET MARQUE. Le coût pour le revêtement de sols collés à l'identique de la classe GS-CP est de 7100,72€ HT (soit 8520,86€ TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE le devis de travaux de pose de revêtement de sols collés, présenté par l'entreprise BOURGET MARQUE, attributaire du marché LOT 7, au coût de 7 100,72€ HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 dudit marché.

TRAVAUX CLASSES PRIMAIRES

Les travaux sont en cours sur les classes CE et CM. Lors du retrait des sanitaires, il a été constaté le mauvais écoulement des réseaux, ce qui a entraîné la réfection du sous-sol et sol. De même les doublages des sanitaires étaient humides, ils ont donc été retirés et doivent être remplacés.

Le chéneau de la toiture au-dessus des sanitaires a causé des infiltrations, quelques bois du faux plafond sont abimés. Sur le coût global du marché de rénovation, des travaux ont été supprimés et d'autres dans l'obligation d'être faits. Ce qui devrait s'équilibrer budgétairement sur le lot maçonnerie. Pour le lot menuiserie, faux plafond, nous sommes dans l'attente des chiffres. Pour les bardages extérieurs, un nouveau retard de trois semaines est prévu en raison de difficulté d'approvisionnement.

ILLUMINATION DE NOËL

En attente de réception :

De devis de trois entreprises pour projet de location d'illuminations sur la voirie.

De devis de Biard Roy pour éclairage de l'église.

CLOCHER EGLISE

En attente de devis pour la protection du beffroi en attente d'identification et de réparation de l'infiltration au niveau du clocher de l'église par l'entreprise LEDUC.

COMMUNICATIONS

M. BAUDELLOT fait signer les actes d'engagement auprès des conseillers pour la réserve citoyenne.

Borne électrique : en raison de changement de transformateur, les travaux débiteront en juin.

Bas des Rocques : Monsieur le Maire et l'adjoint ont rencontré un bureau d'étude pour le projet de création d'une zone humide pédagogique au bas des Rocques. En accord avec la directrice, ce projet impliquera une classe sur la partie conception et réalisation.

Monsieur le Maire informe que le budget de la Communauté d'Agglomération a été voté : 359 millions d'euros répartis comme suit : 261 millions d'euros en fonctionnement et 98 millions d'euros en investissement.

Taxe transport : la taxe mobilité (1,50 % sur la masse salariale) votée en conseil en février 2021 est très critiquée par les entreprises de la CAC. La société TRANSDEV sera le nouveau délégataire de service qui assurera les transports urbains et interurbains.

Projet SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) : La loi impose une moindre consommation de terres agricoles, il est nécessaire de concentrer l'habitat dans le Cotentin et de définir l'orientation des 15

années à venir sur le Cotentin. Trois zones définies : zone structurante (le long de la N13), zone d'équilibre, zone de proximité. Il est précisé que le PLU actuel est toujours valide.

Monsieur le Maire fait circuler le plan du Cœur Cotentin concernant les éventuelles zones possibles pour l'aire d'accueil des gens du voyage lors des grands passages.

PROCHAINES REUNIONS

Prochain Conseil municipal : lundi 17 mai à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30

SEANCE DU 17 MAI 2021

ETAIENT PRESENTS

M. MOUCHEL Jean-Marie, Maire ;

M. BAUDELLOT Laurent, M. SEPULCHRE de CONDE Laurent, Mmes LEFEVRE Sylvie, LETERRIER Sophie adjoints ;
MM. AMBROIS Christophe, PINCHON Roland, LIGNY Franck, GUERIN Stéphane, CLOT Serge, Mmes MERMET-BIJON
Nathalie, BRUNEAU de la SALLE Mireille, SIMON Bérangère, ROTROU Delphine, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT REPRESENTE :

M. PAIN Frédéric donne pouvoir à M. AMBROIS Christophe

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme LETERRIER Sophie

Approbation du procès-verbal du 12 avril 2021 à l'unanimité

AUTORISATION DE SIGNATURE : SUBVENTION FONDS DE CONCOURS – AIRE DE COVOITURAGE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la demande de subvention « amendes de police » est en cours d'instruction. Il est possible de faire une demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC) « fonds de concours » se rapportant au :

Stationnement : création d'une aire de stationnement.

L'enveloppe des travaux est évaluée à 60 000 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de transmettre à la CAC un dossier de demande de subvention pour le financement de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

SOLLICITE l'octroi d'une subvention CAC, au titre du fonds de concours.

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une dérogation pour le commencement des travaux auprès de la CAC.

S'ENGAGE à exécuter lesdits travaux au cours de l'année 2021.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION DE PARTENARIAT : ACCUEIL COLLECTIF ETE 2021

Pour l'été 2019, la ville de Valognes avait passé une convention de partenariat avec les communes de : Brix, Colomby, Lieusaint, Montaigu-la-Brisette, Saint-Joseph, Sauxemesnil-Ruffosses, Tamerville et Yvetot-Bocage visant à accueillir des enfants de ces communes sur la grille tarifaire appliquée aux Valognais, moyennant une participation forfaitaire des communes d'un montant de 70 € par enfant inscrit.

La pandémie de COVID 19 déclarée en 2020 n'a pas permis de prolonger cette convention.

Aujourd'hui, la ville de Valognes propose de passer de nouveau une convention de 2 ans, correspondant à la durée restante du marché avec les « Francas de la Manche » avec les villes de : Brix, Colomby, Lieusaint, Montaigu-la-Brisette, Saint-Joseph, Sauxemesnil-Ruffosses, Tamerville, Yvetot-Bocage et l'Etang-Bertrand.

Les bases seraient les mêmes que celles de 2019, à savoir : Accueil des enfants des communes partenaires sur la même grille tarifaire que les Valognais, moyennant une participation forfaitaire des communes d'un montant de 70 € par enfant inscrit.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec la mairie de Valognes pour l'accueil collectif de mineurs organisé en 2021-2022 par l'association « Les Francas de la Manche » sur les bases tarifaires de 2019 (soit 70€ par enfant inscrit).

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES : ARTICLE 6232 « FETES, CEREMONIE ET CADEAUX »

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de compléter la délibération DCM 2016-40 du 12 juillet 2016. Il rappelle que la commune a pour coutume d'offrir des présents aux agents municipaux à l'occasion de mutation, de départ à la retraite ou de cadeaux de fin d'année. Il sollicite de la part du conseil, une délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer sur l'article 6232.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE les dépenses suivantes à l'article 6232 :

Cadeaux offerts par la commune à l'occasion d'événements familiaux (mariage, naissance...), d'événements liés à la carrière (mutation, fin de stage, départ à la retraite...), cartes cadeaux de fin d'année ou d'autres événements importants, d'agents communaux ou toutes autres personnes ayant un lien privilégié avec la commune et dont le montant maximal est fixé à 1000€.

ETUDE DE DEVIS

MARCHE CLASSES PRIMAIRES : AVENANT 1 LOT 3

Monsieur SEPULCHRE expose à l'assemblée que lors des travaux, il s'est avéré que le doublage intérieur des murs des sanitaires des classes CE-CM n'était plus exploitable en l'état. Il a été convenu de tout reprendre. Un devis a été demandé à l'entreprise AMC FOLLIOU. Le coût de la plus-value pour réalisation du doublage et de la retombée de faux plafond en BA13 Hydro en périphérie de la centrale VMC dans sanitaires-vestiaires est de 5 192,68€ HT (soit 6 231,22€ TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE le devis de travaux présenté par l'entreprise AMC FOLLIOT
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 dudit marché.

MARCHE CLASSES PRIMAIRES : AVENANT 1 LOT 2

Vu la délibération du 26 août 2020 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la rénovation énergétique des classes primaires,

Monsieur SEPULCHRE présente un devis en moins-value pour l'entreprise AMC FOLLIOT concernant la suppression des mains courantes pour un montant de 1 849,65€ HT. Ce qui portera le marché du lot 2 à 82 149,64€ HT au lieu de 83 999,29€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE le devis de travaux présenté par l'entreprise AMC FOLLIOT
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 dudit marché.

MARCHE CLASSES PRIMAIRES : AVENANT 1 LOT 4

Sur le cahier des charges du lot électricité, n'était pas mentionnée la mise en place de l'éclairage par LED basse consommation dans le bureau de direction. L'entreprise LEFEVRE titulaire du marché présente un devis concernant la dépose des luminaires existants et la repose de 6 luminaires encastrés pour un montant de 750,00€ HT, soit 900,00€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE le devis de l'entreprise LEFEVRE
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 dudit marché.

TRAVAUX CLASSES PRIMAIRES

Les travaux avancent au niveau du bardage et des menuiseries intérieures. Des retards au niveau de l'électricité sont constatés.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Le plan local d'urbanisme est un document d'urbanisme (PLU) communal ou intercommunal (PLUi) qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Plus simplement, c'est un projet global d'aménagement du territoire de la commune validé en 2013 (PLU).

En 2016, avec les autres communes du pôle de proximité « Cœur Cotentin », un PLUi a été initié. La création de la CAC en 2017 a nécessité la mise en place d'un nouveau Schéma de Cohérence Territoire SCOT avec un nouveau projet d'aménagement et de développement durable (PADD), tout en respectant les politiques d'urbanisme, d'habitat, de loi littoral (dont une simulation de montée de la mer) et de déplacements urbains.

La commission communautaire en charge de la mise en place doit définir pour les 6 PLUi du Cotentin, les nouvelles zones, les changements de destination, les modifications... sachant que la loi nous impose une diminution de 50% des zones constructibles pour moins consommer de terres agricoles. Des zones actuellement constructibles ne le seront plus dans 18 mois.

Pour inciter à construire sur les parcelles constructibles mais non utilisées, la loi autorise la mise en place d'une taxe sur les terrains constructibles sans projet de construction.

La commission urbanisme de la commune sera amenée à se réunir pour faire de nouvelles propositions dans le cadre de ce nouveau PLUi et dans le respect de la loi.

MISE EN PLACE D'UN EMPLOI DE VACATAIRE

Le conseil municipal,

Considérant qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à une personne, afin de réparer le mur mitoyen sur 10 mètres entre l'église et la propriété de Madame LOIR.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il devra être rémunéré après service fait sur la base d'un forfait.

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : recrutement.

De faire face au besoin ci-dessus par l'emploi d'un vacataire.

De charger monsieur le maire à procéder au recrutement.

De spécifier que la personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse de monsieur le maire.

Article 2 : rémunération.

De préciser que la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera à 400€ (quatre cents euros forfaitaire)

Inscription des crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente décision.

COMMUNICATIONS

Une association sportive de Brix va organiser une course cycliste, pour les jeunes, le 10 juillet. Le circuit emprunte le chemin de la rade (dit de l'hommée) et la chasse gravière avec 11 passages. Ils sollicitent un partenariat financier avec la commune pour la remise d'un prix. Monsieur le Maire propose un montant de 250,00€. Le conseil donne son accord.

Monsieur HUE René, agent communal, partira à la retraite le 30 juin 2021. Un pot sera organisé en son honneur. Monsieur BRACHET a été retenu pour son remplacement. Son recrutement pour 3 mois interviendra à compter du 1^{er} juin sous couvert du centre de gestion.

Monsieur le Maire précise que le stationnement des caravanes dans le bourg a été contrôlé par les gendarmes à son arrivée le dimanche 9 mai. Une négociation a été engagée par le maire et le médiateur de la Communauté d'Agglomération pour leur départ. Le chef de famille a payé 20€ par foyers présents. Leur départ est prévu le mardi 18 mai.

Elagage des cyprès du Stade : un seul devis à ce jour.

Borne de recharge : les cyprès côté droit du terrain de tennis seront coupés par MC Elagage pour faciliter la mise en place du transformateur, la prestation sera prise en charge par le SDEM.

Courant juin, les cailloux seront mis en place dans les chemins.

Cotentin Tourisme : édition d'un guide des balades sur le Cotentin. Le circuit des Tourelleries a été retenu pour l'insertion dans ce guide.

Réflexion en cours sur la création d'un projet pédagogique concernant la zone humide « chemins des Rocques », avec la directrice de l'école. Ce projet pourra bénéficier de subventions.

Les élections Régionales et Départementales se dérouleront à la salle des fêtes les 20 et 27 juin.

QUESTIONS

Monsieur LIGNY demande comment réagir si des caravanes s'installent dans les jours précédents le vide grenier : Monsieur le Maire précise que le risque existe et que nous ferions le maximum pour qu'ils partent.

Monsieur LIGNY demande comment va s'effectuer le ramassage des ordures ménagères dans le lotissement « Clos Ludet » maintenant que la voirie est terminée : Il est prévu en porte à porte.

Madame ROTROU signale que l'abribus de la froide Rue est entouré de hautes herbes sur les bas-côtés : cette voie dépend du département. M SEPULCHRE prendra contact avec eux.

PROCHAINES REUNIONS

Prochain Conseil municipal : lundi 21 juin à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00

SEANCE DU 21 JUIN 2021

ETAIENT PRESENTS

M. MOUCHEL Jean-Marie, Maire ;

M. BAUDELLOT Laurent, M. SEPULCHRE de CONDE Laurent, Mme LETERRIER Sophie adjoints ;

MM. AMBROIS Christophe, PINCHON Roland (arrivé 18h45), LIGNY Franck, GUERIN Stéphane, CLOT Serge, Mmes MERMET-BIJON Nathalie, BRUNEAU de la SALLE Mireille, SIMON Bérangère, ROTROU Delphine, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTE

Mme LEFEVRE Sylvie

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme MERMET-BIJON Nathalie

Approbation du procès-verbal du 17 mai 2021 à 14 voix pour

MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL

Considérant que le télétravail désigne l'exercice d'une activité professionnelle à distance de sa hiérarchie et de son équipe, rendu possible par l'usage des technologies de l'information et de la communication.

Le télétravail est une organisation du travail et est donc indépendant du statut du personnel. Il suppose une auto discipline et une confiance établie à partir des résultats du travail réalisé.

Il n'est en aucun cas une réponse à une situation conflictuelle ou à l'insuffisance professionnelle par l'isolement d'un agent.

Le Maire propose au Conseil municipal de mettre en place le télétravail au sein de la collectivité dans les conditions suivantes :

-La journée de télétravail est d'une durée de 6h30 heures. Deux jours semaines.

-Les horaires pratiqués par le télétravailleur sont : 8h00-12h00 / 13h00-15h30

-L'agent s'engage à être joignable sur ces horaires.

Le lieu du télétravail constitue sa résidence administrative pour les périodes télé travaillées.

Il peut prétendre au versement de l'indemnité de panier pour les jours télé travaillés. Le recensement de cette indemnité sera assuré par le responsable hiérarchique via les éléments variables de paie.

Le télétravailleur doit fournir à la commune une attestation de son assureur l'autorisant à pratiquer le télétravail.

Il déclare sur l'honneur disposer d'une pièce pour s'isoler, ou à défaut, d'un espace adapté qui présente les conditions nécessaires à un exercice satisfaisant du travail et conforme aux normes d'hygiène et de sécurité, disposer d'une ligne téléphonique fixe et d'une connexion ADSL d'au moins 1 Mégabit, qu'il ne recevra pas de public, ni ne fixera de rendez-vous professionnel à son domicile, qu'il informera au plus tôt sa hiérarchie, en cas de déménagement.

Équipements de travail :

La commune met à disposition du télétravailleur un ordinateur portable, qui se substituera à son poste de travail actuel. Il s'engage à l'utiliser dans le respect de la charte d'usage du système d'information de SAINT-JOSEPH.

Concernant la téléphonie, dans le cas du télétravail à domicile, la ligne professionnelle est renvoyée sur la ligne personnelle de l'agent.

En cas de dysfonctionnement des équipements, le télétravailleur devra se rendre sur son lieu habituel de travail.

Confidentialité et traitement de l'information :

Le télétravailleur s'engage, à son domicile comme sur les lieux professionnels, à respecter l'ensemble de la législation et les règles édictées dans la charte d'usage du système d'information, notamment en matière de confidentialité, de protection des données et de sécurité.

Formation au télétravail :

Le télétravailleur s'engage à suivre une formation spécifique à cette organisation du travail et le cas échéant, aux différents outils mis à sa disposition pour assurer ses fonctions.

Bureau du télétravailleur dans son service :

Pendant les jours où le télétravailleur exerce son activité dans les locaux de son service, celui-ci conserve un poste de travail et l'ensemble des moyens de travail qui lui sont nécessaires.

Accident du travail, de service, de trajet :

En cas d'accident, le télétravailleur devra apporter la preuve de son imputabilité à son activité professionnelle. Le télétravailleur fournira à la DRHDS, dans un délai de 48h, les imprimés de déclaration d'accident, de prévention et le certificat médical initial constatant les blessures.

Il est à noter un élargissement des horaires d'ouvertures de la mairie au public :
Lundi et vendredi 13h30-16h30
Mercredi 9h-12h / 13h30-16h

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à 14 voix pour

DECIDE d'adopter les dispositions exposées ci-dessus pour la mise en place du télétravail au sein de la collectivité à compter du 1^{er} juin 2021.

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

CONSIDERANT

que l'instruction budgétaire et comptable M57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux ;

que l'instruction M57 est la seule instruction intégrante, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) ;

qu'une généralisation de l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités locales devrait intervenir au 1er janvier 2024 ;

qu'en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106, les collectivités qui le souhaitent ont la possibilité d'anticiper l'échéance du 1er janvier 2024 en optant pour le cadre budgétaire et comptable M57 ;

qu'il apparaît pertinent, pour la commune de Saint-Joseph, compte-tenu d'une part de l'intérêt d'utiliser une nomenclature budgétaire et comptable renouvelée, et d'autre part du calendrier budgétaire 2021, d'adopter la nomenclature M57 au 1er janvier 2022 ;

que conformément à l'article 1 du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, la Région a sollicité l'avis du comptable public, et que cet avis est favorable (lettre de M. Le comptable Public de Valognes en date du 6 avril 2021) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à 14 voix pour,

DECIDE d'appliquer à partir du 1er janvier 2022 l'instruction budgétaire et comptable M57 par nature ;

D'ADOPTER le règlement financier, modifié notamment pour tenir compte de l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

CENTRE AERE JUILLET 2021

Pour l'organisation du centre de loisirs en juillet, une réunion préparatoire a eu lieu en présence de Madame la directrice, Monsieur le Maire, Madame l'adjointe aux affaires scolaires et Familles Rurales (prestataire). Un rappel a été fait sur l'importance du rangement et du nettoyage des locaux mis à disposition. Un manque de rigueur sur ce sujet a été constaté l'an dernier. Ce sera une directrice. Le centre de loisirs aura à sa disposition la garderie, la classe maternelle (à compter du lundi 12/07), la cantine et la salle de sport (équipée avec moquette et table pour activités). Organisation particulière cette année en raison des travaux sur le groupe scolaire non terminés. Un peu plus de 30 enfants inscrits à ce jour. Il y a encore des restrictions dues au COVID. Le centre aéré fermera ses portes le 30 juillet.

TRAVAUX CLASSES PRIMAIRES

La classe de CE et blocs sanitaires devraient se terminer fin juin et début des travaux de la classe CM début juillet. Le bardage extérieur a pris du retard. La consommation électrique du groupe scolaire sera en diminution du fait de la rénovation énergétique.

Il pourrait être envisagé des portes ouvertes fin août pour permettre aux parents de découvrir les nouveaux locaux.

ZONE HUMIDE PEDAGOGIQUE

Ce dossier avance doucement. Le CPIE est en contact avec Madame la Directrice du groupe scolaire pour l'élaboration d'un projet pédagogique sur 2 ans qui devrait être pris en charge par le département. Financement des travaux possible à 80% si mare existante.

COMMISSION

TRAVAUX

Monsieur SEPULCHRE convoque la commission le samedi 6 juin à 9h00. L'ordre du jour est l'étude des devis illuminations du bourg et de l'église et la visite sur place dans le clocher concernant une fuite par l'extérieure (et qui dégrade le plancher). La société LEDUC propose deux solutions : un système de protection caoutchouc permettant à l'eau de s'évacuer vers l'extérieur, soit l'application d'un produit sur l'extérieur des murs, une sorte de résine, afin d'éviter les infiltrations par l'extérieur.

ETUDE DE DEVIS

GUIDE COMMUNAL DU MANDAT

Madame LETERRIER Sophie présente le résultat de la consultation relative à l'impression du nouveau guide communal pour une quantité d'environ 410 exemplaires pour la conception et l'impression :

Entreprises	Montant HT 12 pages	Montant HT 16 pages
Objectif multimédia	1190.00€	1483.00€
Imprimerie ICL GRAPHIC	899.00 €	1280.00€

Proposition est faite de retenir l'Imprimerie ICL Graphic, mieux-disante, pour l'impression d'environ 410 exemplaires de cette nouvelle édition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir l'offre de l'imprimerie ICL Graphic de Valognes et de confirmer le nombre de pages 12 ou 16 donc soit 899€ HT ou 1280€ HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande de l'impression du guide communal auprès de l'entreprise retenue dès connaissance du nombre de pages réelles.

MATERIEL ATELIER

Mrs MOUCHEL et SEPULCHRE ont rencontré le commercial de l'établissement MOTIN de Valognes pour une présentation de matériels de désherbage : désherbeur mécanique motorisé préconisé sur les surfaces gravillonnées (3202.50€ HT) et une brosse de désherbage motorisée pour les bordures de trottoirs et les endroits difficiles d'accès (3910.40€ HT). Ces matériels pourraient faciliter le travail de l'agent.

RESERVE COMMUNALE CIVILE

Monsieur BAUDELLOT présente l'organigramme. Il est demandé aux conseillers de se positionner au niveau des quatre cellules émanant du poste de commandement : cellules informations, action, sanitaire et logistique (hébergement, alimentation...). L'organigramme sera transmis pour information au SIDPC (Service Inter ministériel De la Protection Civile) et au SDIS 50.

Une initiation aux premiers secours va également être proposée aux bénévoles de la réserve civile.

COMMUNICATIONS

L'entreprise THERMICLIM, titulaire du marché, a effectué les contrôles annuels des chaudières et Pompe à chaleur : prestation satisfaisante.

Monsieur le Maire informe de l'arrivée de gens du voyage sur le terrain dans le bourg. Ils devraient repartir le dimanche 28. Ils préparent leur grand rassemblement de l'été. Monsieur le Maire propose de mettre en place une fermeture de l'accès par un bloc de pierre. Mais celui-ci doit pouvoir être enlevé si besoin par la commune tout en étant dissuasif pour toute nouvelle installation sauvage sur le terrain.

La ligue contre le cancer remercie la commune pour l'attribution de la subvention communale.

L'association « les petites patounes normandes » d'Ozzeville sollicite la commune pour un partenariat. Monsieur le Maire précise que la commune est signataire avec le chenil de Brix. Le conseil ne souhaite pas adhérer.

QUESTIONS

Madame ROTROU demande si la friteuse de la cantine va être remise en fonctionnement : Monsieur le Maire se rapproche de l'entreprise Gouville.

Monsieur PAIN informe du mauvais état des trottoirs chasse Giroton : trous sur le bitume surtout dans la descente.

PROCHAINES REUNIONS

Prochain Conseil municipal : 19 juillet 2021 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30

INFORMATIONS

➤ OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Lundi : de 14h30 à 17h30

Mercredi : de 09h00 à 12h00

Vendredi : de 14h30 à 17h30



Email : mairie-st-joseph@wanadoo.fr

Tel : 02.33.40.07.09

Pour toutes informations concernant le tourisme, vous pouvez consulter le site Internet de l'Office de Tourisme Intercommunal du Bocage Valognais : www.ot-cotentin-bocage-valognais.fr

➤ POUR UNE MEILLEURE COMMUNICATION

Le site internet de la commune est enfin mis en ligne !!!



Allez le visiter régulièrement afin de vous tenir informé

saint-joseph-encotentin.fr

Vous y trouverez des informations sur :

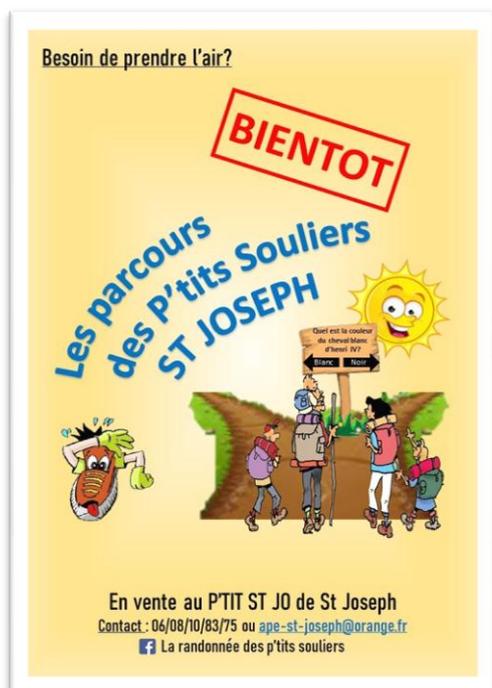
- La vie scolaire
- La vie économique
- La vie associative de la commune
- Le planning de disponibilité de la salle communale
- Les actualités locales et nationales qui peuvent vous concerner

Une page Facebook reprenant les actualités de la commune est également à votre disposition



Saint-Joseph en cotentin actualités

➤ **INFORMATIONS DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES**



Vous pouvez vous procurer ce petit livret au commerce de la commune « Au p'tit St-Jo » !

Pour 10€, vous profiterez de 6 parcours balisés par les membres de l'Association des Parents d'Elèves.

Promenades, Enigmes, Orientation...

Venez vous ressourcer sur Saint-Joseph !

Bonjour à tous les Saint Joséphais,

L'Association des Parents d'Elèves n'a pu cette année organiser leurs traditionnelles manifestations. Nous avons tout de même pu proposer les chocolats de pâques aux parents d'élèves et surtout nous avons pu organiser les parcours des P'tits Souliers (une variante de la randonnée) qui nous l'espérons vous a plu.

Nous espérons que l'année 2021-2022 sera plus propice, et c'est pour cela que :

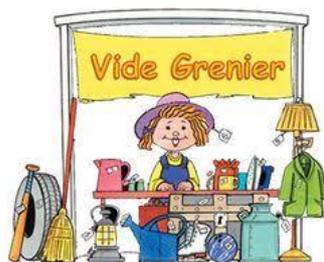
Le vide grenier de l'APE se tiendra le

DIMANCHE 19 SEPTEMBRE

(si bien sur les conditions le permettent).

Vu le succès de la dernière édition, nous préférons prévoir un vide-grenier sur réservation.

Les habitants de Saint-Joseph seront prévenus en avant-première dès que tout sera prêt.



➤ **INFORMATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN**

SANTE

**Une nouvelle école d'infirmières et d'aides-soignants
Accueil de jeunes internes en dentaire**



La Région Normandie a pour projet de construire un nouvel Institut de Formation en Soins Infirmiers, IFSI et Aides-Soignants (IFAS), à Cherbourg-en-Cotentin, sur une surface de 4 956 m² située sur la zone d'activité des Fourches. Ce nouvel établissement permettra non seulement d'améliorer le confort des étudiants mais surtout de contribuer à susciter des vocations dans ce secteur dont l'actualité souligne l'importance, et à accroître de 20% le nombre de jeunes formées à ces métiers.

A ce jour, le montant de cette opération est évalué à 13,43 M € TTC. L'agglomération du Cotentin participera à hauteur de 1 210 406 € TTC, soit 9,01% du coût global de l'opération. La Ville, quant à elle, participera à hauteur de 1 258 506,16 € TTC, soit 9,37% du coût global de l'opération. Le projet de convention présenté à l'assemblée prévoit également une avance de 15% du montant de la subvention accordée, correspondant à un montant de 182 000 € TTC. Cette délibération intervient quelques jours après que le Centre Hospitalier Public du Cotentin, la Région et l'Agglomération aient officialisé l'arrivée à compter de fin 2021 de jeunes en fin d'études dentaires à Cherbourg et à Valognes. Ces étudiants, ils seront 8 chaque année à moyen terme, auront le droit d'exercer et l'expérience montre qu'une moitié d'entre eux choisira de s'installer sur place après l'obtention de leur diplôme.

Il s'agit ni plus ni moins d'inverser la tendance démographique en nombre de praticiens en soins dentaires

➤ **OBLIGATION D'INFORMER SUR LES PLANTES A RISQUES POUR LA SANTE**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Vous appréciez les plantes vertes ou plantes à fleurs ? Le jardinage est votre passe-temps favori ? Sachez qu'à partir du 1er juillet 2021, les vendeurs de végétaux d'ornement sont tenus, avant l'achat, d'informer leurs clients sur les dangers potentiels de certaines plantes. L'information porte sur les possibles risques pour la santé (allergie, réaction cutanée, intoxication) des végétaux, sur les moyens de s'en prémunir et sur la conduite à tenir en cas d'exposition à risque.

➤ **APPEL AU CIVISME**

Nous vous rappelons que ce n'est pas à l'agent communal de ramasser les déchets au pied des containers !

Notre nouvel agent, Monsieur Christophe LAUNEY a remarqué également que des masques et une quantité notable de mégots sont trouvés sur les espaces publics au niveau des écoles.

Merci par avance de vos efforts, c'est ainsi que nous maintiendrons une belle qualité de vie dans notre commune !

POUR RAPPEL: Il y a 2 sites de containers dans la commune à votre disposition ainsi que la déchetterie de Valognes pour les déchets qui en relèvent !



**VIVRE ENSEMBLE
UN SACRÉ DÉFI !**



Au niveau de la lande des mares



Derrière le Commerce

➤ **NOUVEAUX HABITANTS**

Bienvenue

Si vous venez de vous installer à Saint-Joseph, on vous souhaite tout d'abord la bienvenue !

Pensez à venir en mairie vous inscrire sur les listes électorales !

➤ RECENSEMENT DES JEUNES

Chaque Français dès 16 ans doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

Le Français qui a fait son service militaire peut le prouver à l'aide d'une attestation des services accomplis ou, en cas d'exemption, d'un certificat de position militaire.



Il est obligatoire de faire le recensement citoyen. Cela vous permet :

- d'obtenir une *attestation de recensement*. Avoir cette attestation est obligatoire pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat...) ou un concours administratif en France.
- d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Participer à la JDC (ou en être exempté), est obligatoire pour s'inscrire à partir de l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de l'âge de 25 ans.
- d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans. Vous pourrez voter dès l'âge de 18 ans, sans avoir d'autres démarches à effectuer (sauf en cas de déménagement notamment).

➤ LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES



ETAT DES NUISANCES APICOLES, ECONOMIQUES ET SANITAIRES

En début de saison (mars à juin), les colonies sont les plus petites, et ont donc des impacts apicoles, économiques et sanitaires, plus modérés.

Cependant, à partir de juillet, où les nids délocalisent généralement dans un arbre, les colonies s'étoffent beaucoup plus rapidement, et par conséquent, les nuisances s'amplifient par leur fréquence et leur intensité.

Sur le volet apicole, jusqu'en juin, quelques frelons sont parfois signalés sur les ruchers. A partir de juillet / août, les larves sont plus nombreuses à nourrir et les ouvrières recherchent une alimentation plus dense et plus accessible, qu'elles trouvent sur les ruchers, le thorax des abeilles étant riche en protéines.

En parallèle, **sur le volet humain**, peu d'attaques ont été signalés au printemps. Cependant, l'augmentation des attaques se fait généralement à partir de juillet. A cette période il faut se montrer particulièrement vigilant pendant l'entretien des extérieurs. Les vibrations près d'un nid tels que taille-haie, tondeuse, débroussailleuse ou autres matériels vont accentuer le risque d'être attaqué par la colonie. Cette attaque peut avoir lieu sous la forme de piqûres et / ou de projections de venin sur le visage, avec des conséquences graves. Pendant la période estivale, des locations de maison, des résidences secondaires, le moindre dérangement du nid qui se trouve à l'extérieur comme à l'intérieur d'un bâtiment peut devenir dangereux.

La FDGDON rappelle **les règles de prudence en cas de découverte d'un nid**. Ce nid doit être localisé et si possible pris en photo pour le signaler, mais le riverain ne doit prendre aucun risque, et donc rester à l'écart (quelques mètres), ne pas déranger les frelons.

Prévenir l'attaque : Surveiller des allées et venues de frelons dans les haies, avant de commencer la coupe des branches. Et si un nid est découvert, ne pas déranger les frelons en attendant la destruction.

En cas d'attaque : Si l'attaque engendre de nombreuses piqûres ou que la victime réagit, **consulter le 15 ou le 18** (médecin régulateur, SDIS, qui engagera une ambulance ou prodiguera quelques conseils). Si l'attaque a conduit à un nombre limité de piqûres et que la victime n'a pas d'importante réaction, **créer un choc thermique par le chaud** sur l'endroit de la piqûre permet de détruire en partie le venin (il est thermolabile). Ceci peut se faire en approchant un mégot de cigarette, ou l'utilisation d'eau chaude ou un sèche-cheveux (en aucun cas l'utilisation d'une flamme). Consulter son médecin traitant.



Nid primaire d'Avril à Juin : taille d'une balle de golf/de tennis



Nid principal de Juillet à Septembre : taille melon/ballon de foot



Nid principal d'Octobre à Novembre : taille supérieur à un ballon de foot

➤ **QUELQUES INFORMATIONS DE M. STEPHANE TRAVERT**
DEPUTE DE LA 3^{ème} CIRCONSCRIPTION DE LA MANCHE



SOUTENIR LE REVENU AGRICOLE

« Le 24 juin, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, en première lecture, la proposition de loi portée par mon collègue Grégory Besson-Moreau, en soutien au revenu agricole. Ce texte rééquilibre les relations commerciales entre les différents maillons de la chaîne alimentaire et agro-alimentaire. Nous avons mené un beau travail de fond pour renforcer les dispositifs de la loi Egalim que j'avais portée comme ministre de l'Agriculture. C'est un vote majeur, grâce au travail de l'ensemble de mes collègues sur tous les bancs. L'avenir de nos filières agricoles et des agriculteurs, engagés dans un travail difficile et remarquable, mérite ce soutien collectif. Il s'agit de permettre la juste rémunération des agriculteurs français et préserver notre souveraineté alimentaire.

→ **Lutter contre la guerre des prix pour des agriculteurs français bien rémunérés de leur travail** ».

PASS SPORT

Pour soutenir la pratique sportive chez les jeunes, nous lançons le "Pass Sport". Il permettra d'aider les 5.4 millions de jeunes et les personnes en situation de handicap à pratiquer une activité sportive en participant au financement de leur inscription dans un club : 50 euros par enfant, cumulable avec d'autres aides.

PRIME A L'APPRENTISSAGE

Dans le cadre du plan "1 jeune 1 solution", cette prime, allant de 5 000 à 8 000 € par contrat, est prolongée jusqu'au 31 décembre.

FRANCE RELANCE

Deux associations à dimension sociale aidées

La crise sanitaire a fortement impacté les Français les plus précaires. Conscients de ces enjeux, le Gouvernement et la majorité présidentielle se sont largement mobilisés pour soutenir les associations qui luttent contre la pauvreté dans les territoires. Au-delà des 32 projets nationaux retenus dans ce cadre au titre du plan France Relance, le ministre des Solidarités et de la Santé a souhaité pouvoir soutenir l'action des associations au plus près des territoires. Les deux tiers des financements étaient donc consacrés à des projets d'envergure régionale ou infra-régionale. En Normandie, 27 projets ont été retenus par le Préfet de région et seront financés à hauteur de 2,7 millions d'euros. Deux le seront sur la circonscription : la navette emploi / formation de l'association "Accueil emploi", basée à Coutances ; un bus aménagé en épicerie sociale déployé dans toutes les communes du territoire de la Maison du Pays de Lessay.

100 M€ : le budget déployé sur deux ans au profit de ces associations solidaires dans le cadre du plan France Relance

➤ ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-JOSEPH

Reprise de la gymnastique volontaire le jeudi 16 septembre 2021 de 20h à 21h à la salle des sports

Avec Vanessa JEAN, notre Educatrice surmotivée

Au programme : renforcement musculaire / cardio / équilibre / souplesse

OUVERT A TOUS

2 séances découvertes gratuites sont proposées

- cotisation annuelle : 75€ pour les nouveaux adhérents (certificat médical obligatoire)

Pour les anciens adhérents qui nous ont soutenus pendant toute cette période covid, nous leur accorderons une réduction sur la cotisation

Pour le badminton, la reprise sera le Mardi 14 septembre 2021 de 20h30 à 22h

- cotisation annuelle : 25€

Pour tous renseignements, vous contactez :

LEPETIT Valérie au 06.07.77.65.58

ou facebook @associationgymstjo



➤ CLUB DES TOUJOURS JEUNES

Après 16 mois d'interruption de nos manifestations, nous avons l'espoir de ré-ouvrir les portes de l'association avec **le méchoui le 17 août, réservé uniquement aux adhérents**, dans le respect du règlement sanitaire en vigueur. Cependant, il plane le risque d'une quatrième vague. Chacun sera contacté par courrier.

En espérant vous retrouver le 17 août, prenez soin de vous.



VIE DE LA COMMUNE

AVRIL

➤ CLUB DES TOUJOURS JEUNES

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès d'une de nos adhérentes

Christiane Mouchel

survenu le 18 avril 2021, dont le père a été le premier président du Club.

Le président, les membres du bureau et du conseil d'administration ainsi que tous les adhérents



JUIN

➤ DU COTE DE L'ECOLE

Pendant 2 semaines le cirque « Barba Sousa » a installé son chapiteau à Saint-Joseph pour le plus grand bonheur des enfants du groupe scolaire.

En effet, ils ont tous découvert différentes activités de cirque (jonglerie, trapèze, fil de fer...) et ont préparé un spectacle qu'ils ont présenté aux parents le 18 juin.

Les enfants peuvent être fiers d'eux !

Quel beau spectacle !

Un grand merci à l'APE pour avoir financé ce stage de qualité.

Et merci à Mlle Romy CHAUSSERAY et M. Thibault DE SOUSA pour leur douceur auprès des enfants.



Une fin d'année particulière pour les cm2

Direction le Collège à la rentrée !!!



Mme DORGUEILLE a organisé un carnaval pour que les CM2 fêtent dans la joie leur dernière journée de classe au groupe scolaire André Bouyer.

Mme Sylvie LEFEVRE et Mme Sophie LETERRIER, adjointes au domaine scolaire et à la communication, ont remis à chaque élève un dictionnaire offert par la Communauté de Communes du Cotentin.

M. JAOUEN et M. LIGNY avaient également des cadeaux pour les futurs collégiens de la part de l'APE : leurs 1ères calculatrices scientifiques.

Enfin, un livre de Fables de la Fontaine, offert par le ministère de l'Education Nationale, leur a été remis par leur maîtresse.

~ Les voilà prêts pour entrer au collège ~

Solutions des jeux du précédent bulletin



La réponse à l'énigme était :

« **LA PLUME** »

4	8	1	3	6	2	7	9	5
3	7	9	4	8	5	1	6	2
6	2	5	7	1	9	8	3	4
8	6	2	5	9	1	4	7	3
5	9	4	6	7	3	2	8	1
7	1	3	8	2	4	6	5	9
2	5	6	1	3	8	9	4	7
1	4	7	9	5	6	3	2	8
9	3	8	2	4	7	5	1	6

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	H	A	B	I	L	I	T	A	T	I	O	N
2	A	V	I	S	E	R	A	I	D	U	O	
3	M	O	S	A	N	E	L	F	E	T		
4	B	I		I	T	A	L	I	E	N	N	E
5	O	R	N	E	E	S		E	S	T	E	R
6	U		I		M	E	I	R	I	A		
7	R	E	A	L	E	S	E		E	T	U	I
8	G	I	T	A	N		N	E	N	E		E
9	E	R		S	T	E	A	K	S		L	N
10	O	E	T	A		M		T	U	A	I	T
11	I		G	L	O	S	S	A	I	R	E	
12	S	A	V	E	Z		A	S	T	E	R	S

-ENIGME-

Il est souvent compris.
Il veut toujours aider.
Il est souvent gagnant.
Parfois vous le rendez.
Qui est-il ?

Passé un bel
été !



Réveillons nos neurones !

Avec les dix-sept cases numérotées, reconstituez le titre d'un film à l'affiche dans lequel joue notre vedette.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17

DISPOSITION	AMEUBLIE	ET TOUTE UNE SUITE	AMATEUR DE GRANDES BRINGUES	BRIGAND DES FLOTS	FAIRE METTRE DE CÔTÉ	LA COUSINE DE BRIO
INTERVALLE	BASSIN DE CANARDS	JUGE INADMIS-SIBLE	ÉTÈTERA	GRATTER FORT	SINGE	RADIO DE DUCHÉ
8			6	BEIGNET ANTILLAIS		1
DESSINA-TEUR						
RANGÉE D'OSSELETS					7	3
		PRODUITS AROMA-TIQUES				
		LACTINIUM	10			
BASE DE LANCE-MENT		APPRÉHEN-DER				NOIRCIR DES PAGES
BISMUTH AU LABO	17	BAGARRES CONJUGA-LES				
	BATAILLON				APPÂT VIVANT	
	IMPRIMANT				DE FORCE, ELLE IMMOBILISE	
AXE SUR UNE ROSE		FAIT CUIRE À LA BROCHE				DÉSIGNE LA CHOSE
SON PRÉNOM						TIRA UN TRAIT
						15
DANS LA MAIN DU JOUEUR DE CRICKET	ATOME	NIVELLE-MENT DE TERRAIN		COUVRE-CHEF PONTIFICAL	SE MONTRER CHARMANT	PRINCE DU PÉTROLE
FILETS LUMINEUX				VIRAGE DE MONTAGNE CORNE		
IL EST JETÉ PAR DÉFI						
		FEMELLE PLANTI-GRADÉ	APPLIQUÉ	BOL		APPRÉCIÉ PAR L'EXPERT
	9	PREMIER DEGRÉ	BREF, BRUSQUE ET CASSANT	OPÉRA DE ROSSINI	14	
PETT CANONISÉ		SON NOM				
ACCES-SOIRE DE COUSETTE		NON AUTHEN-TIQUE				16
	HOMMES DES BOIS					CADEAU POUR DIANE DE POITIERS
	BASE DE CALCUL					
CHANGE-MENT DE LIVRÉE			COUPÉE		ÉLÉMENT D'UN ALPHABET	
CITÉ LACUSTRE		13	POUR L'AVARE, IL EST CÉ QU'IL EST		SUPPORT DE NAVIRE	
				MESURE LIQUIDE	JEUNE POUSSÉ	
				UNITÉ D'ANGLE	DÉCHIFFRÉ	5
PRENDRE UNE DECISION	IL FAIT VERSER DES LARMES À LA GEISHA		TISSU LÉGER DE CORREZE			4
				À LA FIN DE LA MANCHE		MAÎTRE EN PLUS COURT
			11			
						2